

République Française  
**5ème compte-rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du jeudi 29 juin 2017 à 20h30**

Date et affichage de convocation : 22/06/2017

Conseillers présents : LEDEY Claude, LALLEMAND Daniel, BONNEROT Christian, HAYNAU Jean-Pierre, JURY Jean-Louis, LAHAYE Nathalie, SAUNIER Daniel, GUERIN Claude, REY Nicolas PANIER Julie, BUSIN Pauline, LACROIX Jean-François, PITT Colin, CHAZEAU Elodie

Conseillère excusée : SŒUR Sonia

Le compte rendu de la séance du 16 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Elodie CHAZEAU est nommée secrétaire de séance.

Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE :**

**Décision 7/2017** : acquisition d'un gyrobroyeur auprès de l'EURL Comte à Neuvy-Grandchamp pour un montant de 7 700 € HT (9 240 € TTC)

**Décision 8/2017** : Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier par les réseaux et ouvrages de télécommunication de Orange – Exercice 2017 – pour un montant de 2 752.80 €.

**PROGRAMME VOIRIE 2017 :**

Le conseil est informé du résultat d'appel d'offres pour les travaux de voirie du programme 2017 à réaliser sur les chemins du Pré Bedot – des Marions – des Grenaudes – des Naubrys et du Champ Guittou. 3 entreprises ont répondu : COLAS pour 31 515 € HT – THIVENT pour 35 279.81 € HT et BOUHET pour 35 858.00 € HT. L'entreprise COLAS est retenue.

**RYTHMES SCOLAIRES :**

Suite à la possibilité pour les écoles de revenir à la semaine de 4 jours, un sondage a été mené auprès des parents d'élèves. 86 % des parents se sont exprimés favorablement au retour à la semaine à 4 jours. Le Conseil d'Ecole, qui s'est réuni le 27 juin 2017, est aussi favorable. La décision définitive sera rendue le 4 juillet par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Le conseil émet un avis favorable au retour à la semaine à 4 jours à l'unanimité.

**ENQUETE PUBLIQUE AVICOLE :**

Le Maire expose à l'assemblée que le GAEC des Maréchaux dont le siège social est situé à Neuvy-Grandchamp lieudit les Maréchaux, a sollicité Monsieur le Préfet pour l'autorisation d'exploitation d'un élevage de 39 999 volailles de chair sur le territoire de la commune de Neuvy-Grandchamp. Ce projet a été soumis à consultation publique pendant une durée de 4 semaines, du lundi 29 mai 2017 au lundi 26 juin 2017 inclus. Aucune observation n'a été enregistrée. Monsieur le Préfet sollicite également le conseil qui émet un avis favorable à l'unanimité.

**TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :**

Le devis de l'entreprise SL Peintures pour la réfection de la salle du restaurant scolaire s'élève à 5 123.31 € HT soit 6 147.97 € TTC est retenu.

Deux propositions sont faites par l'entreprise FRETU pour la réfection du mur de la cour de l'école du haut soit : travaux de démolition et de reconstruction pour 9 156.75 € ou pose d'un grillage pour 8 442.58 € TTC. Le premier devis est retenu.

### **FINANCES COMMUNALES :**

Une décision modificative est adoptée pour un virement de crédits en dépenses d'investissement du compte 2128 (agencements aménagements) au compte 2113 (terrains aménagés) pour un montant de 36 695 € (rectification article imputation).

Le maire informe l'assemblée de la notification de la DETR de l'année 2017 (dotation d'équipement des territoires ruraux) d'un montant de 8 385 € pour le financement de travaux à réaliser dans les bâtiments scolaires pour 27 950 €.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Commission révision liste électorale : suite à la demande de Monsieur le Procureur le conseil propose M. Bernard Fenayon et Mme Françoise Pierron pour siéger au sein de la commission de révision de la liste électorale en qualité de délégués du Tribunal de Grande Instance.

Logement communal : le conseil décide de remettre en location le logement communal situé Place de la Mairie suite au départ du locataire en août.

La séance est levée après que l'ordre du jour soit épuisé.

Vu par nous, Claude LEDEY, Maire de la Commune de Neuvy-Grandchamp pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 121.17 du Code des Communes.

A Neuvy-Grandchamp, le 29 juin 2017.

Le Maire,

Claude LEDEY

